

Le « système Senioriales »

Il existe des « rencontres amicales ». Nous n'avons rien contre. Chacun est libre de ses loisirs.

Certains participants nous ont confiés toutefois qu'ils n'y retourneraient plus.

Mais nous venons d'apprendre que deux copropriétaires de la résidence de Hinx avaient été radiés – suite à leur inscription – de ces prochaines rencontres, car faisant partie de copropriétaires qui ont assigné le promoteur en justice ! Ainsi, ils n'avaient pas le droit de saisir la justice et de demander réparation !

Pour être en bons termes, il ne faut pas critiquer, demander des explications et surtout saisir la justice. A l'avance, on vous prévient que vos demandes sont « infondées juridiquement » et que vous dépenserez de l'argent pour rien !

Le « système » mis en place par cette société consiste, après la livraison des résidences, à y rester sous divers prétextes (en s'octroyant par exemple des places de parking dans le règlement de copropriété), pour y maintenir une mainmise (à leur profit).

Sous le masque de « bonnes manières », nous avons affaire à des personnes qui veulent assurer une certaine domination sur les retraités, notamment les plus âgés.

Cet épisode prouve l'état d'esprit permanent de cette société qui reproche à ceux qui la contestent ce qu'ils sont les premiers à faire !

L'ADCS ne fait que défendre les copropriétaires, l'ADCS et ses responsables n'affirment pas à tort et à travers. Tout est vérifiable. Tout peut être prouvé.

Les menteurs ne sont pas chez nous !